



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direction du développement  
et de la coopération DDC



République du Tchad

Ministère de la Production, de l'Irrigation et Equipements Agricoles

## Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad

### Phase II

Proposition de crédit no. 7F-08691.01.02

Contrat no. 81054805

---

## Rapport d'avancement semestriel

---



Pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 octobre 2018

Novembre 2018

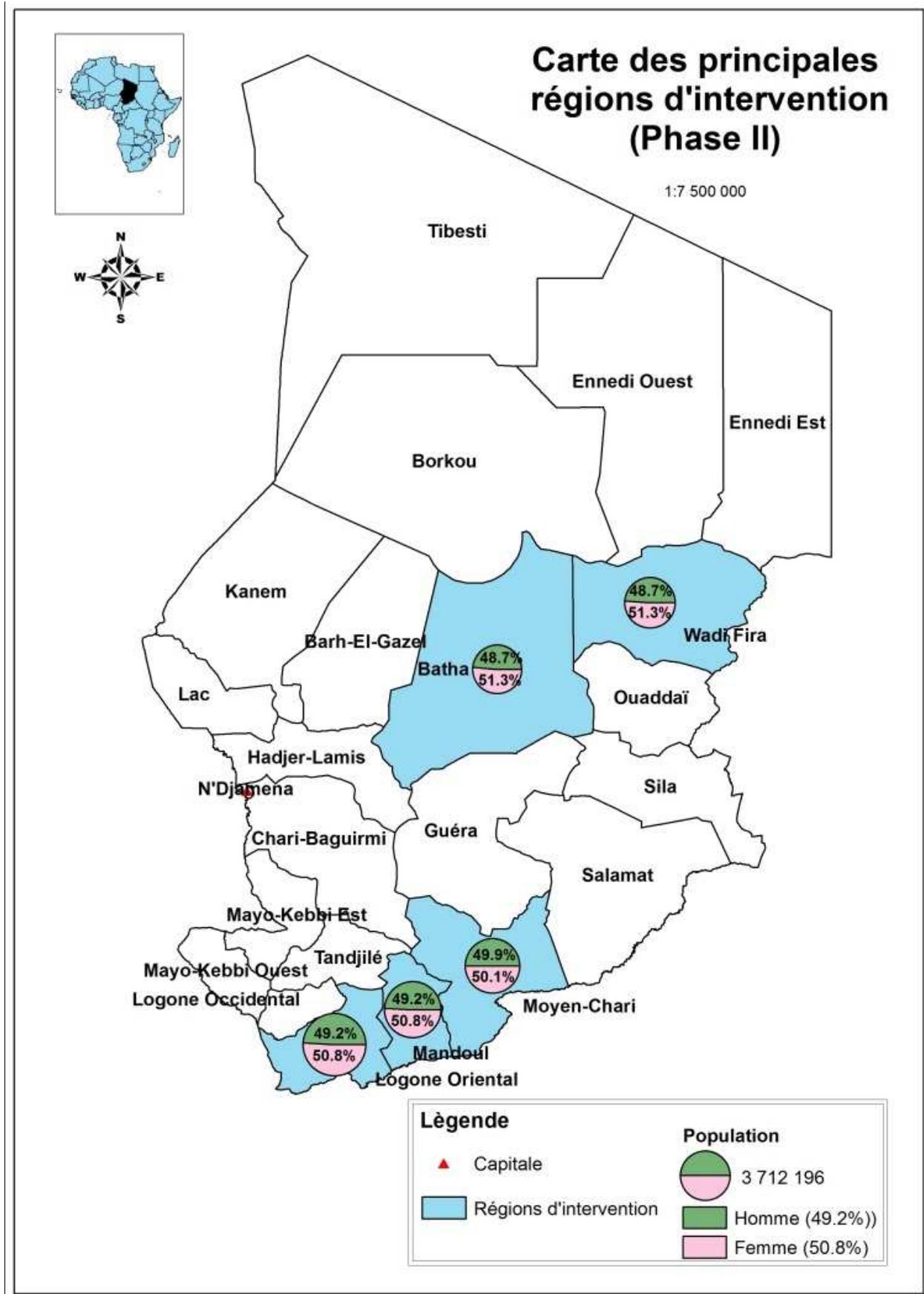
## Table des matières

Liste des abréviations.....	3
Carte de la zone d'intervention du projet .....	4
1.Résumé exécutif.....	5
2.Introduction .....	6
3. Fiche de projet.....	7
4. Résumé des résultats par effet du projet/programme .....	8
4.1 Effet 1.....	8
4.2 Effet 2.....	10
4.3 Effet 3.....	12
4.4 Effet 4.....	14
5. Gestion administrative et audits.....	17
5.1 Gestion des ressources humaines.....	17
5.2 Manuel de procédures.....	17
5.3 Audits .....	17
6. Leçons apprises et défis.....	17
6.1 Leçons apprises .....	17
6.2 Défis.....	18
6.3 Pérennisation et transferts de compétences.....	18
7. Equipements et matériel de travail.....	19
ANNEXES.....	20
Annexe 1 : Success stories/Témoignages.....	20
Annexe 2 : Cadre logique avec indicateurs anciens et révisés .....	21
Annexe 3 : Cadre logique révisé.....	26

## Liste des abréviations

AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANADER	Agence Nationale pour le Développement Rural
AURA	Association - Union - Réflexion - Action
BELACD	Bureau d'études, de liaison des actions caritatives et de développement
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CA Tchad	Consulting Africa Tchad
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad (GIZ)
CDIG	Centre de Documentation et d'Informations Géographiques
CEP	Champs Ecoles Paysans
CHF	Franc Suisse
CORAF	Conseil Ouest et Centre africain pour la recherche et le développement agricoles
CNSP	Conseil National des Semences et Plants
CRT	Croix-Rouge du Tchad
DDC	Direction du Développement et de la Coopération
DSP	Direction des Semences et Plants
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FENOPS	Fédération Nationale des Organisation des Producteurs de Semences
FLM	Fédération Luthérienne Mondiale
GIZ InS	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit International Services
GEVES-SNES	Groupe d'Etudes et de contrôle des Variétés & des Semences-Station Nationale d'Essais des Semences
GPS	Global Positioning System
GNIS	Groupement national interprofessionnel des semences et plants
HAFL	Haute école des Sciences Agronomiques, Forestières et Alimentaires
ISTA	Association internationale d'essais de semences
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
KPMG	Société d'audit privée externe
MoU	Memorandum of understanding
MPIEA	Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles
NA	Non Applicable
NPK	Azote, phosphate, potassium
OFST	Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONRTV	Office National de Radiotélévision
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief
PAPAT	Projet d'Appui à la Production Agricole au Tchad
PARCEC	Promotion et Appui aux Réseaux des Coopératives d'Epargne et de Crédits
PRCPT	Projet de Renforcement de la Résilience et de la Cohabitation Pacifique au Tchad (GIZ)
ResEAU	Projet de Cartographie des Ressources en Eau du Tchad
SIG	Systèmes d'Informations Géographiques
SODEFIKA	Projet d'Appui au Développement des Filières Arachides et Karité
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

Carte de la zone d'intervention du projet



## 1. Résumé exécutif

La phase II du programme « Opérationnalisation de la filière semencière au Tchad » a démarré le 01 mai 2018. L'essentiel des activités réalisées durant ce 1<sup>er</sup> semestre a été axé sur la mise en œuvre de la campagne agricole 2018-2019 dont les principaux résultats atteints à ce jour sont l'appui à la diffusion de 73T de semences commerciales produites par les multiplicateurs durant la campagne 2017-2018 au bénéfice de plus de 3 500 agriculteurs, l'inspection au champ par la DSP de 555ha de champs mis en place par l'ITRAD et les fédérations provinciales des organisations des producteurs de semences résultant en une certification en cours au laboratoire de 14T de semences de base et de 191T de semences commerciales. L'appui dans le cadre de la production formelle des semences a touché globalement plus de 5 800 agriculteurs (55,1 % agricultrices) organisés en 247 organisations, l'appui à la production informelle de semence quant à elle a touché plus de 12 000 agriculteurs (39.7 % agricultrices). Notons que le projet a effectivement étendu ses activités dans le Mandoul, nouvelle province de la zone d'intervention.

Au second semestre, tout en continuant la campagne agricole en cours sur l'appui à la certification, le conditionnement, le démarrage de la diffusion des semences commerciales, l'accent sera mis sur la réalisation des diagnostics organisationnels auprès des partenaires institutionnels (atelier en décembre 2018) et sur leur renforcement ainsi que la préparation de la campagne agricole 2019-2020. Avec l'aide d'une consultante internationale, spécialiste des systèmes semencier, ce 1<sup>er</sup> diagnostic organisationnel sera suivi par un état des lieux du système semencier actuel (formel et informel) réunissant les principaux partenaires institutionnels et autres (ITRAD, DSP, ANADER, Fédérations nationales et provinciales des producteurs semenciers, ainsi que des producteurs informels) (atelier en février 2019). Avec l'appui de la HAFL, une attention particulière sera donnée sur l'accompagnement rapproché des acteurs de terrain par le renforcement des fédérations régionales, la structuration des agri-multiplicateurs (regroupés au sein de bassins de production) ainsi que sur la mise en place d'outils d'accompagnement (magasin d'intrants, fonds de roulement en nature, microfinance...) afin de favoriser la responsabilisation des différents maillons et une réelle appropriation au sein des filières semencières.

Le projet harmonisera les indicateurs avec le cadre de suivi de la DDC et finalisera l'initialisation des indicateurs projet.

Si durant la 1<sup>ère</sup> phase, le projet s'est focalisé sur une approche production, la phase II va, quant à elle, développer davantage une approche systémique, intégrée et responsabilisante, basée sur la demande (accessibilité, conditionnement adapté..) des utilisateurs finaux.

## 2.Introduction

Le programme « Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad » est un projet placé sous la tutelle du Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles (MPIEA). Cette phase II a une durée de 4 ans avec pour finalité de « Contribuer à la sécurisation, et à l'augmentation des productions agricoles vivrières et des revenus des exploitations familiales ».

Le programme est financé par la Confédération Suisse, par l'intermédiaire de la Direction du Développement et de la Coopération Suisse au Tchad (DDC). Il est mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit International Services (GIZ InS).

L'intervention porte sur cinq provinces du Tchad, dont trois dans la zone soudanienne (Logone Oriental, Mandoul et Moyen Chari), et deux dans la zone sahélienne (Batha et Wadi Fira).

Le projet appuie l'opérationnalisation de la filière semencière des cultures, dont les principales sont: le mil, le sorgho, le maïs et l'arachide.

Les bénéficiaires sont les agriculteurs des régions d'intervention, les organisations paysannes de multiplication organisées en fédérations, les entreprises semencières, mais également certains services ou directions du MPIEA, à savoir : l'ITRAD, la DSP, l'ANADER.

Les ONG, structures d'encadrement des OP bénéficient également de l'appui du projet. La HAFL, partenaire de la GIZ, jouera un rôle d'appui ponctuel dans la mise en œuvre de cette nouvelle phase.

Concernant la campagne agricole en cours, si dans l'ensemble celle-ci s'est bien déroulée, elle a été néanmoins perturbée par de longues poches de sécheresse dans les provinces du Logone Oriental et du Moyen Chari présentant un risque de baisse de la production agricole. Les autres provinces de la zone d'intervention ont connu une relative bonne saison des pluies. La rareté des semences d'arachide a affecté considérablement la prévision des champs de production de semences commerciales. Le démarrage de la phase II, qui coïncide avec la pleine campagne en zone soudanienne, a causé du retard dans l'exécution de certaines activités pour respecter les procédures.

D'une manière générale, on constate que la crise socio-économique perdure au Tchad et que la situation sécuritaire liée à la recrudescence des braquages, dont des projets de la GIZ ont été directement victimes, ont conduit à des interdictions momentanées des missions dans les zones considérées les plus à risque.

Le projet a globalement pu réaliser les activités prévues.

Notons également la survenue de changements assez importants au niveau de postes de responsabilités au MPIEA ainsi qu'à la direction générale de l'ITRAD. Il y'a également le retour de la DSP au Ministère comme Direction technique à part entière après un passage à l'ANADER.

### 3. Fiche de projet

<b>GIZ-International Services/ Programme d'Opérationnalisation de la Filière Semencière au Tchad, Phase II</b> Nom et coordonnées du partenaire : Eric Pierard Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH Quartier Rogue résidentiel, N'Djamena – Tchad M: +235 63 18 22 71 Web : <a href="http://www.giz.de">http://www.giz.de</a>			
Objectif général		L'objectif général est de « Contribuer à la sécurisation et à l'augmentation des productions agricoles vivrières et des revenus des exploitations familiales »	
Effets <i>(Outcomes, objectifs spécifiques)</i>		<p><b>Effet 1</b> : Le cadre légal et institutionnel est clarifié, fonctionnel, et contribue au développement de la filière semencière</p> <p><b>Effet 2</b> : L'ITRAD et la DSP sont renforcés et jouent efficacement leurs rôles dans la filière semencière en rendant disponibles des semences de base de qualité pour les multiplicateurs</p> <p><b>Effet 3</b> : Les capacités de production des opérateurs privés, des organisations paysannes organisées, et des exploitations familiales sont renforcées, et la disponibilité en semences de qualité est accrue grâce à une synergie entre le système formel et le système informel</p> <p><b>Effet 4</b> : Grâce à un système performant de communication, de diffusion et d'accompagnement agricole de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et des ONG, les exploitations familiales ont un meilleur accès aux semences de qualité et les utilisent de façon efficace.</p>	
Durée de la phase du projet <b>01.05.2018 – 30.04.2022</b>		Période du rapport semestriel : <b>01.05.2018 au 31.10.2022</b>	
Budget total (CHF)	6.000.000, 00	Budget prévu pour la période du 01.05.2018 au 30.04.2019 (CHF):	1 542 412
Budget dépensé/cumulé (CHF) jusqu'au 30.10.2018:	709 618	Budget dépensé dans la période (CHF):	709 618
		Montant des dépenses et engagements pour la période (CHF) :	969 869
Partenaire d'exécution : <b>ITRAD, DSP, ANADER, ONG et Opérateurs privés de multiplication des semences</b>			
Autres partenaires nationaux :		Autres partenaires internationaux :	
Ministère de l'Economie et la Planification du Développement  Ministère de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles		HAFL – Haute Ecole des Sciences Agronomiques, Forestières et Alimentaires à Berne, FAO, Banque Mondiale	
Directeur du projet	M.Eric Pierard	Nombre du personnel	Siège 2 Expatriés 1 Nationaux 6
Consultants internationaux (nombre de jours) :		0	
Consultants régionaux (nombre de jours) :			

## 4. Résumé des résultats par effet du projet/programme

### 4.1 Effet 1

<b>Effet 1:</b> Le cadre légal et institutionnel est clarifié, fonctionnel et contribue au développement de la filière semencière.	<b>Indicateur(s) effet 1:</b> Disponibilité des textes et règlements nécessaires au bon fonctionnement de la filière semencière <i>Ligne de base=5 ; Cible fin de Phase=10 ; Cible année=3 ; Valeur atteinte sans ligne de base =0</i>				
Liste des indicateurs par extrait liés à l'effet 1	Ligne de base	Valeur cible fin phase	Valeur cible (Année)	Valeur atteinte (Semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
<b>Extrait 1.1: Le Conseil National des Semences et Plants est constitué pour assister le Gouvernement dans le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale semencière.</b>					
Nombre de réunions de coordination, de planification et d'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale semencière avec les acteurs et avec le Gouvernement	0	8	1	0	0
<b>Extrait 1.2: La DSP assure la mise en œuvre de la loi et des textes d'application ainsi qu'une gestion efficiente et autonome du laboratoire.</b>					
Nombre de campagnes de vulgarisation incluant les communications et émissions avec les médias	3	16	6	0	0

#### Extrants (1.1 – 1) (= Extrants liés à l'effet 1)

- L'appui du projet aux réunions de suivi de la mise en œuvre n'est pas encore effectif. Sur initiative propre, le CNSP a tenu 2 réunions.  
 → Le CNSP est une structure récemment mise en place, la mise en œuvre de la loi est à son début après les campagnes de vulgarisation. Un premier bilan pourra être fait au courant du deuxième semestre de l'année après certification des semences par la DSP et le démarrage de la campagne 2019-2020.  
 → Aucune réunion planifiée pour la phase n'a encore été appuyée par le projet.

#### Extrants (1.2 – 1) (= Extrants liés à l'effet 1)

- L'appui du projet aux campagnes de vulgarisation n'est pas encore effectif depuis le démarrage de la nouvelle phase vu que cette phase a démarré alors que la campagne agricole était lancée.  
 → Durant le 1<sup>er</sup> semestre, le focus a été mis sur la campagne agricole qui avait déjà démarré en zone soudanienne.  
 → Aucune campagne de vulgarisation planifiée pour la phase n'a encore été appuyée par le projet au courant du 1<sup>er</sup> semestre. Ces campagnes débiteront au second semestre.

## L'atteinte de l'Effet 1

Fort est de constater que le CNSP ne nous a pas attendu pour commencer à être fonctionnelle. Ainsi :

- Le CNSP est constitué, a fait 2 réunions. Il a en outre élaboré et adopté son règlement intérieur sous réserve d'intégration de quelques observations, ainsi que son plan d'action pour le deuxième semestre 2018.
- Les taux de redevance ont été fixés (10 000 FCFA/ha et par an pour la certification, 75 000 FCFA pour les importateurs/distributeurs et 25 000 FCFA pour les détaillants sur une période de 5 ans).
- Le formulaire de demande d'agrément auprès de la DSP a été élaboré et adopté.
- La vulgarisation des documents relatifs à la politique semencière se poursuit.



*Photo1 : Vue partielle du bloc "Semence" (OFST, DSP, FENOPS) à la journée mondiale de l'alimentation, 16/10/18*

La principale difficulté rencontrée est qu'en dehors de Mme la Ministre qui préside ce comité, il n'y a pas de direction ou bureau exécutif sous forme d'un chef d'orchestre technique qui, tout en maîtrisant la politique semencière, coordonne les principaux acteurs notamment institutionnels sur le plan technique. On sent qu'au sein de ce comité, les institutions défendent leur pré carré et celles-ci ne semblent pas trop travailler en concertation. Des tensions sont visibles.

*Signalons qu'une demande d'appui a été formulée par le DGA MPIEA en aout pour l'organisation d'une réunion du CNSP. Celle-ci comprenait une demande pour des perdiems, des frais de transport, des repas, location de salle, des documents, etc. pour une simple réunion de quelques heures. Nous avons fait une réponse sur la possibilité de prise en charge partielle de cette réunion,... depuis lors, nous n'avons eu aucun signe de vie de la CNSP.*

## Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)

- Appuyer la mise en place d'un organe exécutif au sein du CNSP afin d'accroître son efficacité. Rappelons que dans l'organigramme actuel la présidence du CNSP est attribuée à la Ministre du MPIEA sous laquelle sont présents certaines directions et autres représentants de certains ministères (plan, finance,...) et de diverses structures (chambre de commerce, fédérations paysannes, etc.). Comme cité précédemment, il n'y'a pas d'organe d'exécution permettant de coordonner l'ensemble des intervenants. A cet effet une rencontre avec la FAO va s'effectuer durant le 2<sup>ème</sup> semestre (décembre 2018) afin d'entrevoir les possibilités de coordonner les appuis auprès du CNSP. Nous souhaiterions collaborer avec la FAO pour ce qui est de l'appui institutionnel et la mise en place éventuellement d'un bureau exécutif technique au sein du CNSP.
- Suivre et appuyer l'élaboration ainsi que l'adoption des textes de loi.
- Appuyer une première réunion de suivi de la mise en œuvre de la loi.
- Appuyer les campagnes de vulgarisation de la loi par la DSP. La foire nationale des semences qui doit se tenir en mars 2019 est une occasion d'appuyer la DSP dans ses supports de communication.

## 4.2 Effet 2

<b>Effet 2</b> L'ITRAD et la DSP sont renforcés et jouent efficacement leur rôle dans la filière semencière en rendant disponibles des semences de base de qualité pour les multiplicateurs.	<b>Indicateur(s) effet 2:</b> - Quantité cumulée de semences de base certifiées par la DSP selon les principales espèces (maïs, mil, sorgho et arachide) grâce à l'appui du projet <i><b>Ligne de base:</b> Base=62T ; <b>Cible fin de Phase :</b> Base=40T ; <b>Cible année=11,6T ; Valeur atteinte sans ligne de base=résultats certification attendus</b></i>				
<b>Liste des indicateurs par extrait liés à l'effet 2</b>	<b>Ligne de base</b>	<b>Valeur cible fin phase</b>	<b>Valeur cible (Année)</b>	<b>Valeur atteinte (Semestre)</b>	<b>Valeur atteinte cumulée sans ligne de base</b>
<b>Extrait 2.1: Les capacités de l'ITRAD sont renforcées pour lui permettre d'augmenter sa production de semences de prébase et de base pour les variétés anciennes et nouvellement homologuées des principales cultures.</b>					
Nombre de nouvelles variétés testées (par espèce)	71	10	0	0	0
Nombre de nouvelles variétés retenues, en phase de multiplication	28	7	2	3	3
<b>Extrait 2.2: Le contrôle de la qualité des semences est réalisé par la DSP selon les normes et contribue à l'accréditation du laboratoire à l'ISTA.</b>					
Surfaces cumulées des champs inspectés pour le compte du projet (ha)	1 595	2 312	930	555,2	555,2

<b>Extrants (1.1 – 2) (= Extrants liés à l'effet 2)</b>
<p>La capacité de l'ITRAD a été améliorée pour la production de semences de base avec la réhabilitation de 4 magasins de stockage, de 2 aires de séchages et la construction d'une nouvelle aire de séchage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune nouvelle variété n'a été testée ce semestre.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Le test de nouvelles variétés n'a pas été planifié durant l'année1 en cours. Une introduction de nouvelles variétés est envisagée.</li> <li>→La cible de fin de phase pourra être atteinte avec une moyenne de 3-4 tests sur trois campagnes.</li> </ul> </li> <li>Trois nouvelles variétés performantes, dont une pour chaque espèce (arachide, mil et sorgho) sont en cours de multiplication en catégorie prébase.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 100 % de la planification de l'année a été réalisée en ce qui concerne la multiplication des nouvelles variétés acceptées.</li> <li>→ Par rapport aux prévisions de la phase II 42 % ont été réalisés.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Extrants (1.2 – 2) (= Extrants liés à l'effet 2)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les inspections des champs par la DSP ont été effectives pour 98 % des champs de production de semences de prébase, base et commerciales mis en place durant la campagne 2018-2019 (555,2ha sur 566ha installés). 20 agents nouvellement affectés sont formés et maîtrisent les techniques d'inspection au champ.                             <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Par rapport à la prévision initiale qui était de 930 ha installés et inspectés (dont 900 ha en qualité commerciale), seuls 60 % (soit 555,2ha) ont été finalement inspectés. L'écart entre les surfaces initialement prévues pour être inspectées et celles réalisées s'explique principalement par la faible disponibilité en semences d'arachide (catégorie base et R1) qui a réduit de 253,3ha la surface emblavée pour cette spéculation (76,7 % de 330ha prévues).</li> <li>→ A ce jour, 24 % des surfaces à analyser pour la phase II sont réalisées, les surfaces restantes pourront être atteintes durant les trois prochaines campagnes notamment par l'augmentation des surfaces en arachide.</li> </ul> </li> </ul>

## L'atteinte de l'effet 2

Notons qu'il y a eu des affectations de personnel au sein de la DSP. Il est évident qu'il doit y avoir un important effet de renforcement des capacités.

- 20 nouveaux agents formés ont contribué à l'inspection des champs durant la campagne 2018-2019 dont les champs mis en place par l'ITRAD (prébase et base).
- Avec l'appui du projet, l'ITRAD a soumis des échantillons à l'analyse au laboratoire pour la certification de sa production de 14,4T de semences graines.



*Photo2: Inspection d'un champ de mil par la DSP dans la province du Batha*

## Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage)

Notons d'une manière générale que les relations entre le projet et les institutions DSP et ITRAD sont cordiales et constructives. Mais on peut sentir qu'entre ces institutions, il existe des petites tensions. On peut remarquer que c'est la 1<sup>ère</sup> fois que la DSP certifie les semences de prébase de l'ITRAD.

Il est prévu :

En décembre 2018, un diagnostic organisationnel participatif débouchant sur un plan d'action sera effectué auprès de la DSP, mais également de l'ITRAD par un consultant externe.

Dans le courant de février 2019, le Dr. Eva Weltzien, spécialiste recherche semencière en Afrique, mais surtout des systèmes semenciers viendra effectuer 1 atelier. Celui-ci va réunir durant 15 jours les structures institutionnelles (ITRAD, DSP, ANADER), les présidents des fédérations de producteurs, des producteurs formels et informels, afin de faire un état des lieux du système semencier actuel, de la demande à la base et de l'offre actuelle. Cet atelier devra déboucher de manière concertée sur des pistes de solutions ainsi qu'un plan d'action.

En concertation avec tous les acteurs, il convient d'avoir une approche systémique, intégrée de la filière semencière.

### Pour l'ITRAD

*Notons que les changements de Directeur général et de Directeur scientifique semblent relancer la dynamique de l'institution. La direction générale de l'ITRAD est pleinement consciente de l'appui en renforcement que le projet peut apporter.*

- Faire un plan détaillé d'appui et de renforcement auprès de l'institution.
- Appuyer la collecte du germoplasme
- Organiser un bilan de campagne 2018-2019 et préparer la campagne prochaine.

### Pour la DSP

*Notons que la DSP, qui était rattachée à l'ANADER, est finalement une direction technique à part entière au sein du MPIEA. Par la même, elle est devenue centralisée avec des implications importantes sur sa mise en œuvre. Signalons que tout le personnel de la DSP est basé à N'Djamena alors que celui de l'ANADER est représenté au niveau de chaque province et département.*

*Il y a eu également des affectations au niveau de leur personnel.*

- Les missions de prélèvement, d'analyse au laboratoire et d'étiquetage des lots de semences certifiés seront appuyées par le projet.
- Contribuer à la multiplication de l'annuaire des producteurs ayant produit des semences certifiées lors de la campagne 2018-2019.
- Organiser un bilan de campagne 2018-2019 et préparer la campagne prochaine.

### 4.3 Effet 3

<b>Effet 3 : Les capacités de production des opérateurs privés, des organisations paysannes organisées, et des exploitations familiales sont renforcées, et la disponibilité en semences de qualité est accrue grâce à une synergie entre le système formel et le système informel.</b>		<b>Indicateur(s) effet 3:</b> - Quantité cumulée de semences commerciales produites (maïs, mil, sorgho et arachide) <b>Ligne de base=332T; Cible fin de Phase=653T; Cible année=164T; Valeur atteinte sans ligne de base=résultats certification attendue</b>			
Liste des indicateurs par extrant liés à l'effet 3	Ligne de base	Valeur cible fin phase	Valeur cible (Année)	Valeur atteinte (Semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
<b>Extrant 3.1. Des semences commerciales R1 et R2 de qualité sont produites en fonction de la demande du marché pour les principales cultures.</b>					
80 % des semences commerciales produites vendues par campagne	72,5 %	80 %	80 %	53,5 %	53,5 % <sup>1</sup>
Chiffre d'affaires généré par la vente des semences par campagne (million FCFA)	123	210	210	0	0 <sup>2</sup>
<b>Extrant 3.2.: Les productrices et producteurs des principales cultures dans les zones d'intervention du projet améliorent leurs compétences en matière d'autoproduction de semences (production, conditionnement et stockage.</b>					
Nombre cumule d'hommes et de femmes accompagnées dans l'autoproduction de semences	4 013	120 000	13 599	12 129	12 129

<b>Extrants (1.1 – 3) (= Extrants liés à l'effet 3)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur 136,5T de semences certifiées durant la campagne 2017-2018, 73T a bénéficié à plus de 3 500 agriculteurs pour l'emblaver les champs durant la campagne 2018-2019. On peut citer aussi, 247 organisations des producteurs de semences ont été appuyées en matériels et intrants (semences de départ, petits matériels, sacs vides, engrais), 563 leaders formés parmi lesquels : 213 hommes et 81 femmes ont été formés sur les « Itinéraires techniques des cultures et normes de multiplication des semences » et 200 hommes et 69 femmes ont été formés sur « Les techniques de récolte et de gestion post-récolte ». → 67 % des prévisions de vente (53,5 % sur 80 % prévus) sont réalisées d'après les données collectées. Ce taux de diffusion n'a pas atteint le jalon escompté principalement à cause du retard de réception des résultats de certification pour permettre le conditionnement des semences puis leur vente. Grâce à la diffusion en zone sahélienne qui se fait un peu plus tard qu'en zone soudanienne, un meilleur taux de diffusion a été observé (99 %). Notons qu'un travail de fonds est en cours avec les fédérations et les producteurs semenciers pour avoir dans les campagnes suivantes l'ensemble des chiffres sur les quantités vendues. → Le taux de vente annuel fixé à 80 % peut être atteint et même dépassé durant les prochaines campagnes si un conditionnement est fait plus tôt (début mars) accompagné d'une intensification des actions de promotion.</li> <li>Le chiffre d'affaires généré par la vente des semences produite durant la campagne 2018-2019 sera évalué au courant du second semestre au démarrage de la campagne 2019-2020.</li> </ul>
<b>Extrants (1.2 – 3) (= Extrants liés à l'effet 3)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si l'on compare la phase II et la phase I, 3 fois plus d'agriculteurs (soit plus de 12 000) ont bénéficié d'un appui en <b>autoproduction de semences</b> sur cette seule saison agricole que durant toute la phase I. Cet appui a consisté sur la mise à disposition de plus de 24T de semences et un accompagnement à l'installation des champs. 95 villages issus de 28 cantons ont été bénéficiaires. → 89 % des bénéficiaires prévus ont été atteints. L'insuffisance de semences d'arachide est la raison principale qui a empêché de réaliser pleinement la prévision. → Seulement 10 % de la cible de la phase est atteinte à ce stade, une intensification de l'appui sera faite dès la campagne prochaine pour combler le gap.</li> </ul>

<sup>1</sup> Ventes de la production certifiée de la campagne 2017-2018

<sup>2</sup> A déterminer après-vente de la production certifiée de la campagne 2018-2019

### L'atteinte de l'effet 3

- 81 % des champs de production de semences commerciales appuyés par le projet sont acceptés provisoirement après les inspections au champ.
- Des échantillons de semences sont soumis à l'analyse au laboratoire pour la certification d'une production de 191T de semences commerciales des principales cultures (maïs, mil, sorgho et arachide).



*Photo 3: Champ d'autoproduction de sorgho, dans la province du Wadi Fira*



*Photo 4: Production semencière formelle de mil dans la province du Wadi Fira*

### Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilotage) :

- Clôturer la campagne en cours avec le suivi et l'appui aux activités de récolte et de gestion post-récolte en vue des analyses au laboratoire.
- Appuyer le conditionnement des semences certifiées et la traçabilité (sacs labellisés, étiquettes).
- Planifier la campagne prochaine.

Sur le plan de la stratégie d'intervention, et au vu des expériences précédentes, le projet doit davantage jouer le rôle d'accompagnateur et non de substitut. Pour cela, il doit s'appuyer davantage sur les fédérations provinciales des producteurs semenciers et sur les partenaires locaux (institutionnels et autres)

C'est ainsi qu'avec les producteurs, une 1<sup>ère</sup> rencontre est prévue en novembre 2018, ainsi qu'un atelier sur les systèmes semenciers en février 2019 en présence de l'ANADER, ... cela devrait contribuer à faire un état des lieux et à faire des recommandations en vue d'adapter le système semencier et ainsi d'être plus efficace et durable.

- Renforcer le rôle des fédérations de producteurs-semenciers et leur réelle implication dans le cadre de la professionnalisation.
- Identifier avec l'outil SIG, les localisations potentielles des bassins de productions dans les 5 provinces d'intervention.
- En concertation avec les fédérations régionales, planifier et organiser la mise en place des bassins de productions.
- Recruter des ONG pour l'appui organisationnel, la structuration et l'accompagnement des fédérations.
- Répertoire les acteurs de la filière semence dans les provinces d'intervention avec la participation de la HAFL.
- Identifier les outils et partenaires d'accompagnement et surtout les mécanismes à mettre en place (structuration, mécanisation, micro finance (PARCEC), formation technique ...) et contractualiser avec certains partenaires d'encadrement.

*Pour exemple, il sera proposé que chacune des 3 fédérations des producteurs de semence des régions du sud collabore avec la PARCEC afin d'identifier un mécanisme de fonds de roulement engrais.*

- Planifier l'activité autoproduction de semences (contractualisation avec ANADER, ciblage des bénéficiaires et commande de semences).

#### 4.4 Effet 4

<p><b>Effet 4: Grâce à un système performant de communication, de diffusion et d'accompagnement agricole de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et des ONG, les exploitations familiales ont un meilleur accès aux semences de qualité et les utilisent de façon efficace.</b></p>	<p><b>Indicateur(s) effet 4:</b></p> <p>-Nombre de bénéficiaires indirects des provinces d'intervention ayant acquis des semences certifiées et/ou autoproduites de qualité</p> <p><b>Ligne de base:</b> Appui structuré=6 382; autoproduction=937 ; total cumulé=7 319 ; <b>Cible fin de Phase:</b> Appui structuré=11 250; autoproduction=240 000; total cumulé=251 250 ; <b>Cible année:</b> Appui structuré=3 750, autoproduction=40 000, total cumulé=43 750 ; <b>Valeur atteinte sans ligne de base-données de la prochaine campagne 2019-2020- :</b> Appui structuré=0; autoproduction=0 ; total cumulé=0</p>
---	--

Liste des indicateurs par extrait liés à l'effet 4	Ligne de base	Valeur cible fin phase	Valeur cible (Année)	Valeur atteinte (Semestre)	Valeur atteinte cumulée sans ligne de base
<b>Extrait 4.1. : La promotion est bien organisée et facilite l'accès aux agriculteurs à des semences certifiées au moment opportun.</b>					
Nombre d'actions de promotion des semences certifiées réalisées (champs-écoles paysans, foires semencières, animations marchés, radiodiffusion des messages, dépôts ou points de vente)	74	496	124	55	55
Taux des utilisateurs satisfaits de la semence certifiée	58 %	90 %	70 %	0 %	0 %
<b>Extrait 4.2. : Des collaborations et échanges sont établis avec les humanitaires et d'autres institutions pour faciliter l'accès aux semences de qualité pour les réfugiés et déplacés.</b>					
Accords et conventions établis	0	6	1	0	0
Nombre cumulé de ménages réfugiés et déplacés ayant bénéficié des semences améliorées	426	3 000	1 000	0	0

#### Extrants (1.1 – 4) (= Extrants liés à l'effet 4)

- Après l'organisation des foires sur les anciennes provinces de la zone soudanienne en fin de phase I, 3 foires régionales de promotion des semences ont été organisées en zone sahélienne durant cette période, 24 champs-écoles paysans réunissant 713 agriculteurs (493 femmes soit 69%) provenant de 13 villages et 23 animations marchés ont été réalisés. 5 dépôts sont réceptionnés provisoirement, ils serviront entre autres comme points de vente durant la prochaine campagne.
  - 44 % des actions de promotions planifiées sont réalisées au cours du semestre écoulé pour la promotion de la campagne 2018-2019. L'année d'exécution du projet étant à cheval sur deux campagnes agricoles, d'autres actions de promotions se feront d'ici fin avril au titre de la campagne 2019-2020. La cible de l'année sera atteinte.
  - Il y'a une progression par rapport à la cible de la phase (11 %), 7 périodes d'actions de promotion restent à faire.
- L'évaluation du taux de satisfaction des utilisateurs de semences certifiées se fera durant la campagne agricole 2019-2020.

#### Extrants (1.2 – 4) (= Extrants liés à l'effet 4)

- Aucun accord n'a été fait avec les acteurs humanitaires.
    - Cela s'explique en partie par la saisonnalité. L'accord est prévu au courant du second semestre pour une mise en œuvre durant la campagne 2019-2020.
    - Vu l'existence d'une loi semencière et d'un système de certification, notons qu'il y a un regain des acteurs humanitaires pour l'achat de semences certifiées en vue d'appuyer leurs bénéficiaires. L'engouement des acteurs humanitaires a appuyé la production agricole et une première appréciation de la qualité des semences par des organisations comme le UNHCR, FLM, ... en zone soudanienne, le nombre d'accords prévus pour la phase sera atteint.
- La cible de l'année est à atteindre en début de campagne 2019-2020
- La cible de la phase pourra être atteinte avec une moyenne de 1 000 ménages bénéficiaires pour les trois prochaines campagnes.

#### L'atteinte de l'effet 4

Plus de 3 500 agriculteurs ont bénéficié des semences produites durant la campagne 2017-2018. Une nouvelle évaluation sera faite dans les prochains mois.



*Photo 5: Visite des stands par les autorités administratives durant la foire provinciale à Ati (Province du Batha)*



*Photo 6: Un agriculteur heureux d'avoir acheté des semences certifiées (Province du Batha)*

#### Implications et priorités de la planification pour la période suivante (pilottage) :

- Appuyer et former les fédérations à la gestion des dépôts d'intrants agricoles.
- Appuyer via différents supports de communication la promotion (foires, animations marchés...) et la diffusion des semences produites (certifiées et autoproduites).
- Appuyer la vulgarisation de l'utilisation des semences de qualité durant la campagne 2019-2020.
- Organiser des rencontres avec les acteurs humanitaires et responsables de camps de réfugiés afin de faire connaître et diffuser les semences.

## 4.5. Thèmes transversaux

### **Genre**

Au niveau du genre, on note :

- 94 % d'organisations mixtes et féminines, 23,5 % d'organisations féminines appuyées dans le cadre de la production formelle de semences
- 55,1 % de femmes ont été appuyées dans le cadre de la production formelle de semences
- 69 % d'agricultrices sensibilisées via les CEP
- 39,7 % d'agricultrices appuyées dans le cadre de la production informelle de semences
- 27,6 % de femmes leaders formées sur les « Itinéraires techniques et normes de multiplication de semences »
- 25,7 % de femmes leaders formées sur les « Techniques de récolte et de gestion post-récolte ».

### **Gouvernance locale**

La fédération du Moyen Chari, avec l'appui de la FENOPS, a été en mesure de répondre à la demande de cotation de la FAO en lui livrant 3,4 T de semences. Celle de la région du Wadi Fira a soumis un projet de multiplication de semences à CARE International de Biltine en cours d'appréciation. Les quatre (4) fédérations provinciales (Batha, Wadi Fira, Logone Oriental et Moyen Chari) ont assuré le conditionnement des semences certifiées de la campagne agricole 2017-2018. Celles du Moyen Chari et du Logone Oriental ont assuré le conditionnement d'une partie des semences de l'ITRAD en qualité de prestataires de service. Le nombre d'organisations capables de faire la multiplication des semences a atteint 336.

### **Coordination avec d'autres acteurs de développement**

Le projet a poursuivi sa collaboration avec le Cluster Sécurité Alimentaire. Une coordination avec le Projet d'Appui à la Production Agricole au Tchad (PAPAT) a permis la fourniture d'un groupe électrogène à la DSP, la construction d'un local pour l'abriter a été réalisée par le projet OFST. Une collaboration avec le projet GIZ- Projet de Renforcement de la Résilience et de la Cohabitation Pacifique au Tchad (PRCPT) a permis de former deux de leurs techniciens agricoles sur les « Techniques d'inspection au champ ». Dans le cadre du MoU avec le projet « Adaptation aux changements climatiques » conduit par la GIZ, il y'a eu la formation de 6 (six) formateurs sur l'autoproduction et un appui en semences R2 dans le Mayo Kebbi Est et le Chari Baguirmi. Le projet entend mutualiser les efforts avec le projet SODEFIKA dans les 3 régions communes de la zone soudanienne, deux rencontres très fructueuses ont eu lieu et une prochaine descente commune sur le terrain est planifiée. Le projet a également pris contact avec la PARCEC du Moyen Chari pour envisager leur intervention comme instrument d'accompagnement (accès aux services financiers locaux) de la production de semences et de la mise en place des bassins de production. Le projet collabore avec le CDIG mis en place dans le cadre du projet ResEAU pour l'utilisation des SIG comme outils d'aide à la décision dans la mise en place des bassins de production.

## **5. Gestion administrative et audits**

### **5.1 Gestion des ressources humaines**

L'équipe locale du projet est composée de:

1. Chef de projet: M.Eric Pierard;
2. Expert chargé du suivi et évaluation : M. Djelassem Bekayo;
3. Expert agroéconomiste: M. Ndjelassem Ndadoum;
4. Responsable administratif et financier: M. Yandjialbaye Sayana;
5. Chargé des contrats et achats: M. Djimadoum Apollinaire;
6. Assistante administrative/Caissière: Mme Mbetena Mota Nadège;
7. Chauffeur: M. Mahamat Hassan Kouladoumngar;
8. Chauffeur: M. Gong Kalki Inoncent ;
9. Agent de surface : Mme Noudjipassem Hortense

Le siège, le Chargé de Portefeuille, l'antenne locale à N'Djamena ont assuré le backstopping. On note des renforcements des capacités du personnel :

- 11/05/2018 : Formation sur le « Document Management System » organisée par le bureau local de la GIZ au profit de M. Djelassem Bekayo
- 25-26/07/2018 : Formation administrative du personnel technique GIZ-Tchad organisée bureau local de la GIZ au profit au profit de, M. Eric Pierard, M. Djelassem Bekayo et M. Ndjelassem Ndadoum.
- 09-10/10/2018 : Formation en premier secours organisée par le bureau local de la GIZ au profit de, M. Yandjialbaye Sayana, M. Mahamat Hassan Kouladoumngar et M. Gong Kalki Inoncent.

### **5.2 Manuel de procédures**

Les procédures de la GIZ sont prises en compte et appliquées.

### **5.3 Audits**

Un audit externe final de la phase I a été effectué localement par le cabinet CA Tchad du 23 juillet au 09 Août 2018 et un audit consolidé a été effectué au niveau du siège en Allemagne par le cabinet KPMG.

## **6. Leçons apprises et défis**

### **6.1 Leçons apprises**

Les leçons apprises peuvent se résumer ainsi ;

- le projet étant basé à N'Djamena, il est important de déléguer davantage à des structures qui sont présentes dans les zones d'intervention et plus jouer un rôle de coordination.
- la production de semences telle que réalisée durant la phase I nécessite d'importants efforts pour le suivi et l'accompagnement du fait de la dispersion des producteurs semenciers et des champs, et engendre parallèlement un temps et un coût d'inspection important. L'approche « bassins de production » permettrait de concentrer les efforts et de réduire les coûts.
- Les foires régionales, les animations dans les marchés et les mesures d'accompagnement (crieurs publics, messages radio...) se sont révélées très efficaces pour faire la promotion des semences
- il y'a une demande croissante de semences par les organisations (ONG,...) dans le cadre de l'application de la loi semencière.

## 6.2 Défis

Les défis les plus importants sont :

### Effet1

- Mise en œuvre de la loi et l'application des textes
- Appui à la fonctionnalité du CNSP notamment par la mise en place d'un organe exécutif léger chargé du suivi de l'exécution des décisions liés à la politique semencière .

*Rappelons que dans l'organigramme actuel la présidence de la CNSP est attribuée à la Ministre du MPIEA sous laquelle sont présentes certaines directions et autres représentants de certains ministères et représentants des diverses structures (chambre de commerce, fédérations paysannes.) Fort est de constater qu'il n'y a pas de direction exécutive permettant de coordonner l'ensemble des intervenants.*

### Effet2

#### ITRAD

- Développement d'une stratégie avec l'ITRAD pour lui permettre de s'autofinancer et combler le gap en semences commerciales (dérogation pour la production de semences commerciales ?)

#### DSP

- Décentralisation provinciale des inspections aux champs pour accroître l'efficacité du service de contrôle avec un coût accessible aux producteurs semenciers.
- Atteinte d'un minimum d'autonomisation du laboratoire.

### Effet3

- Renforcer les fédérations régionales des producteurs de semence
- Identifier et mettre en place en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux des mécanismes afin d'arriver à la prise en charge de la production de semences par les fédérations régionales avec un accompagnement de l'ANADER.

### Effet4

- Appropriation de la commercialisation des semences par les fédérations provinciales.

## 6.3 Pérennisation et transferts de compétences

L'équipe de la DSP a été augmentée et une mise à niveau technique a été faite permettant d'accroître le nombre de ressources humaines capables de faire l'inspection au champ. Notons que la plupart des formateurs étaient des anciens agents qui ont transmis leurs connaissances aux nouveaux et ont continué l'encadrement sur le terrain. Les producteurs semenciers qui avaient fait certifier leurs semences la campagne dernière ont utilisé à leur propre compte 12,1 T de semences pour la multiplication de semences durant la campagne 2018-2019 à titre de cofinancement de l'appui.

Dans le cadre de l'accompagnement, la phase II du projet va davantage limiter sa substitution. C'est ainsi qu'elle va travailler davantage à mettre en place des mécanismes durables avec des structures et partenaires locaux selon une logique de « faire avec » pour ensuite passer à du « faire faire ».

Si dans un 1<sup>er</sup> temps, le projet a travaillé selon une approche davantage basée sur la production (pré base, base, commerciale..), afin d'avoir suffisamment de matériel à vulgariser, celui-ci va prendre en compte la demande et ainsi non seulement la disponibilité, mais aussi l'accessibilité à cette ressource.

## **7. Equipements et matériel de travail**

Les équipements, matériels et moyens roulants du projet sont:

### **Acquis au niveau du projet:**

- **Liste des matériels et mobiliers du bureau**
  - 2 Grandes tables de réunion
  - 22 Chaises de réunion
  - 2 Chaises de bureau
  - 01 Groupe électrogène de 22 KV
  - 02 motos Haojue HJ 125
  
- **Liste des matériels informatiques**
  - Les commandes sont en cours

## ANNEXES

### Annexe 1 : Success stories/Témoignages

- ✓ M. Miress Hassan du Batha, qui avait acheté 2Kg de semences certifiées de Mil GB8735 l'an dernier, a témoigné qu'il a récolté 3 fois plus que dans son champ cultivé avec la semence locale où il avait pourtant semé 10kg.  
Pour la campagne 2018-2019, il acheté 10Kg de la même variété.
- ✓ Les ONG et organisations (AURA-Caritas, BELACD, FAO, FLM, CARE, OXFAM,...) sont de plus en plus enclines à acheter des semences certifiées.
- ✓ Sur une échelle à trois niveaux (très satisfait, passablement satisfait et moyennement satisfait): 67,9 % ont jugé très satisfaisant la qualité des semences autoproduites (n=28) 57,8 % ont jugé très satisfaisant la qualité des semences certifiées (n=45) Le sorgho a été mieux apprécié (80 % pour les semences autoproduites, 75 % pour les semences commerciales).
- ✓ Dans la zone sahélienne, près de 26 tonnes de semences, soit 99% de production certifiée, a été vendue par les fédérations provinciales des producteurs du Batha et du Wadi Fira.

## Annexe 2 : Cadre logique avec indicateurs anciens et révisés

<b>Cadre logique avec indicateurs anciens et révisés</b>	
	<b>Indicateurs</b>
<p><b>Objectif général</b> Contribuer à la sécurisation et à l'augmentation des productions agricoles vivrières et des revenus des exploitations familiales</p>	<p>Augmentation de la production agricole d'au moins 20% dans la zone d'intervention  <b>Ligne de base:</b> Arachide coque=240 231T, Maïs=44 932T, Mil=162 251T, Sorgho=228 055T, Total=675 469T  <b>Cible fin de phase:</b> Arachide coque=288 277T, Maïs=53 918T, Mil=194 702T, Sorgho=273 667T, Total=810 564T</p>
<p><b>Objectif spécifique:</b> Une filière semencière efficiente et bien organisée, combinant les systèmes formel et informel, permet d'améliorer la productivité des principales cultures dans les régions d'intervention du projet</p>	<p><del>Existence d'une filière organisée dans chaque région appuyée</del>            Augmentation d'au moins 30% des rendements des cultures issues des semences certifiées  <b>Ligne de base:</b> Arachide coque=1 246Kg/ha, Maïs=1 063Kg/ha, Mil=578Kg/ha, Sorgho=812Kg/ha  <b>Cible fin de phase:</b> Arachide coque=1 620Kg/ha, Maïs=1 382Kg/ha, Mil=752Kg/ha, Sorgho=1 056Kg/ha</p>
	<p>Augmentation des rendements des cultures issues des semences d'autoproduction (15%)  <b>Ligne de base:</b> Arachide coque=1 246Kg/ha, Maïs=1 063Kg/ha, Mil=578Kg/ha, Sorgho=812Kg/ha  <b>Cible fin de phase:</b> Arachide coque=1 433Kg/ha, Maïs=1 223Kg/ha, Mil=665Kg/ha, Sorgho=934Kg/ha</p>

Effet 1	Indicateur(s) effet 1:				
Le cadre légal et institutionnel est clarifié, fonctionnel et contribue au développement de la filière semencière.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des textes et règlements nécessaires au bon fonctionnement de la filière.</li> <li>• Le CNSP appuie efficacement le Ministère en charge de l'agriculture dans le suivi de la mise en œuvre effective de la politique nationale semencière</li> </ul> Disponibilité des textes et règlements nécessaires au bon fonctionnement de la filière semencière <b>Ligne de base=5 ; Cible fin de Phase=10 ; Cible année=3 ; Valeur atteinte sans ligne de base =0</b>				
IOV liés à l'effet 1	Ligne de base	Valeur cible fin phase	Valeur cible (année)	Valeur atteinte (semestre)	Valeur cumulée durant la phase II
<b>Extrant 1.1: Le Conseil National des Semences et Plants est constitué pour assister le Gouvernement dans le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale semencière.</b>					
Nombre de réunions de coordination, de planification et d'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale semencière avec les acteurs et avec le Gouvernement	0	8	1	0	0
<b>Extrant 1.2: La DSP assure la mise en œuvre de la loi et des textes d'application ainsi qu'une gestion efficiente et autonome du laboratoire.</b>					
<del>• Nombre de campagnes de vulgarisation</del>					
<del>• Catalogue actualisé disponible</del>					
<del>• Organe de gestion du laboratoire fonctionnel</del>					
Nombre de campagnes de vulgarisation inclus les communications et émissions avec les médias	3	16	6	0	0

Effet 2	Indicateur(s) effet 2:				
L'ITRAD et la DSP sont renforcés et jouent efficacement leur rôle dans la filière semencière en rendant disponible des semences de base de qualité pour les multiplicateurs.	<p><del>• Volume de semences de base certifiées</del>            Quantité cumulée de semences de base certifiées par la DSP selon les principales espèces (E15 mil, sorgho et arachide) grâce à l'appui du projet  <b>Ligne de base: Base=62T ; Cible fin de Phase : Base=40T ; Cible année=11,6T ; Valeur atteinte sans ligne de base=résultats certification attendus</b></p>				
IOV liés à l'effet 1	Ligne de base	Valeur cible fin phase	Valeur cible (année)	Valeur atteinte (semestre)	Valeur cumulée durant la phase II
<b>Extrant 2.1: Les capacités de l'ITRAD sont renforcées pour lui permettre d'augmenter sa production de semences de prébase et de base pour les variétés anciennes et nouvellement homologuées des principales cultures.</b>					
<del>Des semences de pré-base et de bases produites</del>					
<del>Nombre de nouvelles variétés produites</del>					
Nombre de nouvelles variétés testées (par espèce)	71	10	0	0	0
Nombre de nouvelles variétés retenues, en phase de multiplication	28	7	2	3	3
<b>Extrant 2.2: Le contrôle de la qualité des semences est réalisé par la DSP selon les normes et contribue à l'accréditation du laboratoire à l'ISTA.</b>					
<del>% des champs de semences de l'ITRAD, des opérateurs et des producteurs inspectés</del>					
<del>Existence/disposition du document d'accréditation</del>					
Surfaces cumulées des champs inspectés pour le compte du projet (ha)	1 595	2 312	930	555,2	555,2

Effet 3 :	Indicateur(s) effet 3:				
<b>Les capacités de production des opérateurs privés, des organisations paysannes organisées, et des exploitations familiales sont renforcées, et la disponibilité en semences de qualité est accrue grâce à une synergie entre le système formel et le système informel.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <del>Volumes des semences commerciales certifiées</del></li> <li>• <del>Volumes des semences autoproduites de qualité acceptable</del></li> </ul> Quantité cumulée de semences commerciales produites (maïs, mil, sorgho et arachide) <b>Ligne de base=332T; Cible fin de Phase=653T; Cible année=164T; Valeur atteinte sans ligne de base=résultats certification attendus</b>				
IOV liés à l'effet 1	Ligne de base	Valeur cible fin phase	Valeur cible (année)	Valeur atteinte (semestre)	Valeur cumulée durant la phase II
<b>Extrant 3.1. Des semences commerciales R1 et R2 de qualité sont produites en fonction de la demande du marché pour les principales cultures.</b>					
Quantités de semences commerciales de qualité produites et vendues					
80 % des semences commerciales produites vendues par campagne	72,50%	80%	80%	53,50%	<a href="#">53,5%[1]</a>
Chiffre d'affaire généré par la vente des semences par campagne (million Fcfa)	123	210	210	0	<a href="#">0[2]</a>
<b>Extrant 3.2.: Les productrices et producteurs des principales cultures dans les zones d'intervention du projet améliorent leurs compétences en matière d'autoproduction de semences (production, conditionnement et stockage).</b>					
Au moins 65% des exploitations formées produisent des semences autoproduites dont au moins 50% d'exploitation familiales					
Nombre cumulé d'hommes et de femmes accompagnés sur les techniques d'autoproduction de semences	4 013	120 000	13 599	12 129	12 129

[1] Ventes de la production certifiée de la campagne 2017-2018

[2] A déterminer après-vente de la production certifiée de la campagne 2018-2019

Effet 4	Indicateur(s) effet 4:				
<p>Grâce à un système performant de communication, de diffusion et d'accompagnement agricole de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et des ONG, les exploitations familiales ont un meilleur accès aux semences de qualité et les utilisent de façon efficace.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <del>Nombre des exploitations des régions d'intervention ayant accès aux semences certifiées et/ou autoproduites de qualité dont au moins 50% de femmes</del></li> <li>• <del>Augmentation d'au moins 30% des rendements des cultures issues des semences certifiées</del></li> <li>• <del>Augmentation des rendements de cultures produites des semences d'autoproduction (&gt; 15%)</del></li> </ul> <p>Nombre de bénéficiaires indirects des provinces d'intervention ayant acquis des semences certifiées et/ou autoproduites de qualité</p> <p>Ligne de base : Appui structuré=6 382;autoproduction=937 ; total cumulé=7 319 ; Cible fin de Phase : Appui structuré=11 250; autoproduction=240 000; total cumulé=251 250 ; Cible année : Appui structuré=3 750, autoproduction=40 000, total cumulé=43 750 ; Valeur atteinte sans ligne de base-données de la prochaine campagne 2019-2020- : Appui structuré=0; autoproduction=0 ; total cumulé=0</p>				
IOV liés à l'effet 1	Ligne de base	Valeur cible fin phase	Valeur cible (année)	Valeur atteinte (semestre)	Valeur cumulée durant la phase II
<b>Extrant 4.1. : La promotion est bien organisée et facilite l'accès aux agriculteurs à des semences certifiées au moment opportun.</b>					
Nombre de champs écoles paysans mis en place					
Au moins 90% des semences autoproduites sont utilisées (par leur producteur) ou diffusées					
% des producteurs (H/F) formés utilisant des semences améliorées					
Nombre d'actions de promotion des semences certifiées réalisées (champs écoles paysan, foires semencières, animations marchés, radiodiffusion des messages, dépôts ou points de vente)	74	496	124	55	55
Taux des utilisateurs satisfaits de la semence certifiée	58%	90%	70%	0%	0%
<b>Extrant 4.2. : Des collaborations et échanges sont établis avec les humanitaires et d'autres institutions pour faciliter l'accès aux semences de qualité pour les réfugiés et déplacés.</b>					
Accords et conventions établis					
Nombre des populations réfugiés et déplacés ayant accès aux semences améliorées					
Accords et conventions établis	0	6	1	0	0
Nombre cumulé de ménages réfugiés et déplacés ayant bénéficié des semences améliorées	426	3 000	1 000	0	0

### Annexe 3 : Cadre logique révisé

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions importantes (Risques et hypothèses)
<p><b>Finalité</b></p> <p>Contribuer à la sécurisation et à l'augmentation des productions agricoles vivrières et des revenus des exploitations familiales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la production agricole d'au moins 20% dans la zone d'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Statistiques nationales des productions agricoles</li> <li>Etudes d'impacts</li> <li>Sondages quantitatifs</li> </ul>	
<p><b>Objectif spécifique</b></p> <p>Une filière semencière efficiente et bien organisée, combinant les systèmes formel et informel, permet d'améliorer la productivité des principales cultures dans les régions d'intervention du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation d'au moins 30% des rendements des cultures issues des semences certifiées</li> <li>Augmentation des rendements des cultures issues des semences d'autoproduction (15%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'évaluation sur la diffusion des semences de qualité</li> <li>Rapports d'évaluation des rendements des semences certifiées</li> <li>Rapports d'évaluation sur l'autoproduction</li> <li>Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les informations sur les disponibilités en semences de qualité sont communiquées à temps</li> <li>Les semences de qualité de variétés améliorées présentent un intérêt pour les exploitations familiales</li> <li>Les coûts des semences de qualité des variétés améliorées sont accessibles pour les exploitations familiales</li> <li>Les exploitations s'engagent à autoproduire des semences et à les utiliser</li> </ul>
<p><b>Outcome 1</b> - Le cadre légal et institutionnel est clarifié, fonctionnel et contribue au développement de la filière semencière</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité des textes et règlements nécessaires au bon fonctionnement de la filière semencière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actes et documents relatifs à la mise en œuvre de la politique nationale semencière</li> <li>Rapport de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres compétents et stables au sein du CNSP</li> <li>Bonne collaboration entre les différentes structures étatiques, privés et organisations professionnelles</li> </ul>
<p><b>Outcome 2</b> – L'ITRAD et la DSP sont renforcés et jouent efficacement leur rôle dans la filière semencière en rendant disponibles des semences de base de qualité pour les multiplicateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité cumulée de semences de base certifiées par la DSP selon les principales espèces (maïs, mil, sorgho et arachide) grâce à l'appui du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports ITRAD</li> <li>Rapports de la DSP</li> <li>Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'aléas biotiques et/ou abiotiques graves</li> <li>Disponibilité de quantités suffisantes de semences de départ (pré base) au niveau de l'ITRAD</li> <li>Disponibilité de personnel compétent au niveau de la DSP</li> </ul>

Objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions importantes (Risques et hypothèses)
<p><b>Outcome 3</b> - Les capacités de production des opérateurs privés, des organisations paysannes organisées, et des exploitations familiales sont renforcées, et la disponibilité en semences de qualité est accrue grâce à une synergie entre le système formel et le système informel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantité cumulée de semences commerciales produites (maïs, mil, sorgho et arachide)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports de la DSP</li> <li>Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'aléas biotiques et/ou abiotiques graves</li> <li>Intérêt des opérateurs à se professionnaliser dans la multiplication</li> <li>Amélioration de la situation économique dans le pays pour encourager l'investissement des opérateurs</li> <li>Disponibilité de personnel compétent au niveau de la DSP</li> <li>Le Ministère en charge de l'Agriculture reconnaît le système informel de production de semences et soutient la synergie entre le système formel et le système informel</li> </ul>
<p><b>Outcome 4</b>: Grâce à un système performant de communication, de diffusion et d'accompagnement agricole de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et des ONG, les exploitations familiales ont un meilleur accès aux semences de qualité et les utilisent de façon efficace</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de bénéficiaires indirects des provinces d'intervention ayant acquis des semences certifiées et/ou autoproduites de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'évaluation sur la vente des semences de qualité</li> <li>Rapports d'évaluation sur l'autoproduction</li> <li>Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les informations sur les disponibilités en semences de qualité sont communiquées à temps</li> <li>Les semences de qualité de variétés améliorées présentent un intérêt pour les exploitations familiales</li> <li>Les coûts des semences de qualité des variétés améliorées sont accessibles pour les exploitations familiales</li> <li>Les exploitations s'engagent à autoproduire des semences et à les utiliser</li> </ul>

Outcome 1- Le cadre légal et institutionnel est clarifié, fonctionnel et contribue au développement de la filière semencière			
Outputs	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions importantes (risques et hypothèses)
<b>Output 1.1. : Le Conseil National des Semences et Plants est constitué pour assister le Gouvernement dans le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale semencière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions de coordination, de planification et d'évaluation de la mise en œuvre de la politique nationale semencière avec les acteurs et avec le Gouvernement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PV des réunions</li> <li>• Textes publiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilité des membres du CNSP</li> </ul>
<b>Activités/Sous activités</b>		<b>Input</b>	
<b>1.1.1. Mise en place et renforcement des capacités des membres du CNSP</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du CNSP</li> <li>• Formation des membres du CNSP sur leur rôle</li> <li>• Soutien du fonctionnement du CNSP</li> </ul>		Consultant, réunions statutaires, ateliers de formation, impression des documents techniques, contrats acquisition de matériels informatiques	
<b>1.1.2. Appui à l'élaboration et à la signature des textes de loi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de nouveaux textes</li> <li>• Plaidoyer et suivi de leur signature</li> </ul>		Consultant juriste, réunion et ateliers d'élaboration et de validation, rencontres avec les hauts responsables des Ministères	
<b>1.1.3. Appui à l'élaboration et à la mise à jour d'un répertoire des acteurs</b> <b>Semenciers</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un référentiel des acteurs semenciers selon les maillons de la filière</li> <li>• Enregistrement des acteurs et mise à jour du référentiel</li> </ul>		Consultant, mission de terrain, backstopping sur le fonctionnement	
<b>1.1.4. Appui à la coordination, à l'évaluation et à la planification des programmes de multiplication des semences ainsi que le mécanisme de contrôle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un système de suivi interne</li> <li>• Évaluation des besoins en semences</li> <li>• Organisation de concertations/planifications régionales et nationales</li> <li>• Évaluation de la mise en œuvre de la loi et des textes d'application</li> </ul>		Missions de terrain, réunions de coordination, atelier de validation des programmes .	
<b>Output 1.2. : La DSP assure la mise en œuvre de la loi et des textes d'application ainsi qu'une gestion efficiente et autonome du laboratoire (97 783 CHF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de campagnes de vulgarisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports sur les campagnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité et stabilité des ressources humaines compétences à la DSP</li> </ul>

Activités/Sous activités	Inputs
<p><b>1.2.1. Appui à l'organisation de campagnes de sensibilisation/vulgarisation de la loi et des textes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'édition des nouveaux textes et à la multiplication des documents (loi et textes)</li> <li>• Organisation des campagnes de sensibilisation/vulgarisation</li> </ul>	<p>Consultant, édition, impression des textes, mission de vulgarisation</p>
<p><b>1.2.2. Appui à l'actualisation du catalogue</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre des tests DHS/VATE</li> <li>• Actualisation du catalogue</li> <li>• Appui à la publication du catalogue actualisé</li> </ul>	<p>Consultant, formation, visites d'échanges à l'extérieur, ateliers d'élaboration et de validation du catalogue, impression et publication du catalogue</p>
<p><b>1.2.3. Appui à la mise en œuvre d'un système de gestion efficiente du contrôle de la qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration d'un manuel de procédure interne pour la gestion du laboratoire</li> <li>• Mise en place d'un système de facturation des inspections au champ et du contrôle au laboratoire</li> <li>• Mise en place et maintient à jour de la base de données des producteurs de semences</li> <li>• Edition et publication de l'annuaire des multiplicateurs de semences</li> <li>• Mise en œuvre d'une gestion autonome et efficiente du laboratoire</li> </ul>	<p>Consultants, atelier de validation du manuel, atelier de validation de la base de données, formation sur l'utilisation de la base de données, édition et impression annuaire des multiplicateurs de semences</p>

<b>Outcome 2- L'ITRAD et la DSP sont renforcés et jouent efficacement leur rôle dans la filière semencière en rendant disponibles des semences de base de qualité pour les multiplicateurs</b>			
<b>Outputs</b>	<b>Indicateurs objectivement vérifiables</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Suppositions importantes (risques et hypothèses)</b>
<b>Output 2.1. : Les capacités de l'ITRAD sont renforcées pour lui permettre d'augmenter sa production de semences de pré-base et de base pour les variétés anciennes et nouvellement homologuées des principales cultures (269 279 CHF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouvelles variétés testées (par espèce)</li> <li>• Nombre de nouvelles variétés retenues, en phase de multiplication</li> </ul>	Rapports d'exécution de l'ITRAD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des variétés adaptées sont collectées ou introduites</li> <li>• Les capacités de l'ITRAD permettent la réalisation des différents tests</li> </ul>
<b>Activités/Sous activités</b>		<b>Input</b>	
<b>2.1.1. Renforcement des capacités de l'ITRAD</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic et évaluation participatif des stations et fermes, élaboration d'un plan d'investissement</li> <li>• Formations techniques des agents</li> <li>• Visites d'échanges avec les centres sous régionaux et internationaux</li> <li>• Équipement en matériels et intrants agricoles</li> <li>• Publication d'articles scientifiques sur les travaux</li> <li>• Réhabilitation des équipements et infrastructures</li> <li>• Bilan et capitalisation annuels</li> </ul>		Consultant, atelier de validation du plan d'investissement, ateliers de formations, visites d'échanges à l'extérieur, contrat avec l'ITRAD, financement publication, contrat de réhabilitation avec entreprise et bureaux de contrôle, ateliers bilans	
<b>2.1.2. Appui à la collecte et à la caractérisation du germoplasme</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de mission de collecte du germoplasme</li> <li>• Mise en œuvre de la caractérisation</li> </ul>		Contrat ITRAD <b>(23 505 CHF)</b>	
<b>2.1.3. Appui à l'ITRAD dans l'introduction des variétés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction des nouvelles variétés</li> <li>• Mise en place des essais variétaux participatifs</li> </ul>		Financement voyages d'études, contrat d'acquisition de nouvelles variétés	
<b>2.1.4. Appui à la production des semences pré-base et de base de qualité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production de semences de pré-base</li> <li>• Production de semence de base</li> </ul>		Contrat ITRAD	

<p><b>Output 2.2. : Le contrôle de la qualité des semences est réalisé par la DSP selon les normes et contribue à l'accréditation du laboratoire à l'ISTA (347 129 CHF)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surfaces cumulées des champs inspectés pour le compte du projet (ha)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'exécution de la DSP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ancrage institutionnel de la DSP est clair et stable</li> <li>• Disponibilité et stabilité des ressources humaines compétences à la DSP</li> </ul>
<p><b>Activités/Sous activités</b></p>		<p><b>Input</b></p>	
<p><b>2.2.1. Renforcement des capacités de la DSP</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic organisationnel et des capacités, élaboration d'un plan d'investissement</li> <li>• Petits équipements et matériels complémentaires</li> <li>• Formation des agents</li> <li>• Réhabilitation des équipements et infrastructures</li> <li>• Organisation des visites d'échanges</li> <li>• Bilan et capitalisation annuels</li> </ul>		<p>Consultant, atelier de validation du plan d'investissement, ateliers de formations, visites d'échanges à l'extérieur, contrat d'achat des équipements et petits matériels, contrat de réhabilitation avec entreprise et bureaux de contrôle, ateliers bilans</p>	
<p><b>2.2.2. Appui à l'inspection des champs et à la réalisation des analyses de la qualité des semences</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des talons de référence dans les stations et fermes</li> <li>• Inspection des champs</li> <li>• Analyses au laboratoire</li> </ul>		<p>Contrat avec la DSP, contrat location véhicules</p>	
<p><b>2.2.3. Appui à l'accréditation du laboratoire d'analyse des semences l'ISTA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un plan pour l'accréditation</li> <li>• Mise en œuvre du processus d'accréditation</li> </ul>		<p>Consultant, réunion, paiement des cotisations et financement de voyages à l'extérieur</p>	

Outcome 3- Les capacités de production des opérateurs privés, des organisations paysannes organisées, et des exploitations familiales sont renforcées, et la disponibilité en semences de qualité est accrue grâce à une synergie entre le système formel et le système informel			
Outputs	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions importantes (risques et hypothèses)
<b>Output 3.1 Des semences commerciales R1 et R2 de qualité sont produites en fonction de la demande du marché pour les principales cultures (1 032 762 CHF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % des semences commerciales produites vendues par campagne</li> <li>• Chiffre d'affaire généré par la vente des semences par campagne (million Fcfa)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports d'exécution de la DSP</li> <li>• Fiche de diffusion des semences</li> <li>• Base de données de suivi des opérateurs de multiplication de semences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le cadre légal et l'environnement économique encouragent l'implication des privés dans la production de semences certifiées</li> <li>• La production de semences est rentable</li> <li>• Des ressources humaines compétentes et stables sont disponibles à la DSP pour la certification des semences</li> <li>• Le coût de vente des semences est accessible aux agriculteurs</li> </ul>
<b>Activités/Sous activités</b>		<b>Input</b>	
<b>Activité 3.1.1</b> Appui à la production de semences commerciales <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification et lancement de la campagne agricole</li> <li>• Formations sur les itinéraires culturaux et les normes de multiplication de semences</li> <li>• Visites d'échanges</li> <li>• Cofinancement des appuis en matériels et intrants agricoles</li> <li>• Bilan annuel de la campagne</li> </ul>		Atelier de planification, lancement de campagnes agricoles, mission visites d'échanges, contrats d'acquisition des matériels et intrants, ateliers bilans	
<b>Activité 3.1.2.</b> Appui à la structuration professionnelle des multiplicateurs <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic des fédérations régionales et de la fédération nationale, élaboration d'un plan de renforcement</li> <li>• Mise en place d'un système interne de suivi des activités et de la performance des fédérations régionales</li> <li>• Mise en œuvre du plan d'action</li> <li>• Poursuite de l'organisation et structuration des fédérations</li> <li>• Plaidoyer auprès des bailleurs et potentiels acheteurs de semences</li> <li>• Visibilité et outils de communication</li> </ul>		Consultants, atelier de validation du plan de renforcement, atelier de validation du système de suivi interne, contrat d'acquisition petits matériels et équipements, ateliers sur l'utilisation des outils de gestion, réunions plaidoyer, impression dépliant et préparation autre outils de communication/visibilité	
<b>Output 3.2.</b> Les productrices et producteurs des principales cultures dans les zones d'intervention du projet améliorent leurs compétences en matière d'autoproduction de semences (production, conditionnement et stockage) <b>(888 132 CHF)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre cumulé d'hommes et de femmes accompagnés dans l'autoproduction de semences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste des personnes formées</li> <li>• Rapports d'évaluation de l'autoproduction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les exploitations familiales sont intéressées par l'autoproduction de semences de nouvelles variétés</li> </ul>

Activités/Sous activités	Input
<b>3.2.1</b> Appui à l'autoproduction <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ciblage et planification</li> <li>• Acquisition de semences R2</li> <li>• Formation et contractualisation avec des structures techniques de relais</li> <li>• Traduction, édition et impression des supports techniques</li> <li>• Bilan annuel de campagne</li> </ul>	Contrat avec des ONG, recrutement animateurs semenciers endogènes, contrats acquisition semences R2, ateliers de formation, édition et impression de documents, ateliers bilan
<b>3.2.2</b> Mise en œuvre de l'autoproduction <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et sensibilisation des bénéficiaires</li> <li>• Distribution des semences</li> <li>• Suivi et accompagnement des auto producteurs</li> </ul>	Contrat avec des ONG, recrutement animateurs

Outcome 4 : Grâce à un système performant de communication, de diffusion et d'accompagnement agricole de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) et des ONG, les exploitations familiales ont un meilleur accès aux semences de qualité et les utilisent de façon efficace			
Outputs	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Suppositions importantes (risques et hypothèses)
<b>Output 4.1</b> La promotion est bien organisée et facilite l'accès aux agriculteurs à des semences certifiées au moment opportun (675 275 CHF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions de promotion des semences certifiées réalisées (champs écoles paysan, foires semencières, animations marchés, radiodiffusion des messages, dépôts ou points de vente)</li> <li>• Taux des utilisateurs satisfaits de la semence certifiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports de l'ANADER et des ONG</li> <li>• Fiches de diffusion de semences autoproduites</li> <li>• Base de données de suivi des auto producteurs</li> <li>• Rapports d'évaluation de l'autoproduction</li> <li>• Compte-rendu des fédérations provinciales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le coût de vente des semences est accessible aux agriculteurs</li> <li>• Les exploitations familiales sont intéressées à utiliser les semences de nouvelles variétés autoproduites</li> </ul>
<b>Activités/Sous activités</b>		<b>Input</b>	
<b>4.1.1</b> Appui à la mise en place des champs écoles paysans et foires pour la promotion sur les semences de variétés améliorées (certifiées et autoproduites) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification des champs écoles paysans et contractualisation</li> <li>• Mise en œuvre des champs écoles paysans</li> <li>• Organisations des foires expositions-ventes nationales et régionales</li> </ul>		Contrats avec ANADER, contrat acquisition matériels et intrants agricole	
<b>4.1.2</b> Appui à la création d'activités génératrice des revenus liées à la filière semencière <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de dépôts de semences et boutiques d'intrants</li> <li>• Mise en place et formation des comités de gestion dépôts de semences et boutiques d'intrants</li> <li>• Appui à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes</li> <li>• Bilan annuel de campagne et de la gestion des dépôts de semences et boutiques d'intrants</li> </ul>		Contrat avec Entreprises et Bureaux de contrôles, contrat acquisition matériels et équipement de gestion post-récolte/conditionnement, ateliers bilan	
<b>4.1.3.</b> Appui au fonctionnement du système d'information sur les semences <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation socio-économiques</li> <li>• Mise à jour du système</li> <li>• Mise en œuvre du système</li> </ul>		Consultant, missions de collectes, ateliers de validation	
<b>4.1.4</b> Appui à l'utilisation des semences de qualité <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation sur l'importance de la semence de qualité et sur les itinéraires cultureux</li> <li>• Suivi et accompagnement des bénéficiaires au respect des itinéraires cultureux</li> </ul>		Contrat ONG, ateliers de formation et de sensibilisation, missions de suivi	
<b>Output 4.2</b> Des collaborations et échanges sont établis avec les Humanitaires et d'autres institutions pour faciliter l'accès aux semences de qualité pour les réfugiés et déplacés (39 489 CHF)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accords et conventions établis</li> <li>• Nombre des populations réfugiés et déplacés ayant bénéficié des semences améliorées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents d'accords et convention</li> <li>• Fiche de diffusion de semence</li> <li>• Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt et implication des acteurs Humanitaires à l'acquisition des semences de qualité</li> </ul>
<b>4.2.1</b> Dialogue et concertation avec les organisations humanitaires autour de la problématique semencière		Enquêtes de terrain, ateliers de concertation, réunions régulières	